Le parcours de l'Intermed'

LIVAH ALFADI
Parcours insertion logement

Vous avez fait une demande de Relogement Social Prioritaire avec votre travailleur social

1

Vous venez de recevoir un courrier vous précisant que vous êtes orientés vers notre service.

2

Nous vous contactons pour organiser une rencontre.

3

1ère rencontre pour évaluer si votre demande correspond à ce que nous proposons. Au besoin, un 2ème RDV peut être organisé.

4

Nous présentons votre situation en commission partenariale (1x par mois)

5

Vous recevez un courrier de réponse (validation, report ou refus). En cas d'admission, l'accompagnement démarre.

Vous accédez à un logement avec l'AIVS